

## CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS VERBAL

### SESSION ORDINAIRE DU QUINZE OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire.

Nombre de conseillers	14
Présents	11

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(s) non excusé(s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
ARNOUX Jean-Pierre	X			
ANDRE Patricia	X			
CABO Alexandre		X		GOUSSAY S.
CABO Mickaël			X	
CHAPIER Karine	X			
CHAPIER Franck	X			
CHERRUAU Didier	X			
GAUTIER Bénédicte	X			
GOUSSAY Sarah	X			
GUILLARD Michaël		X		GUILLARD N.
GUILLARD Nicolas	X			
LOQUINEAU Angélique	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
YVON Anne-Laure	X			
<b>TOTAUX</b>	11	2	1	

#### Convocation du 8 octobre 2024

Monsieur le Maire ARNOUX Jean-Pierre constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : GUILLARD Nicolas

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 5 septembre 2024

**DÉLIBÉRATION**  
2024 – 031

**DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Vu le procès-verbal du 25 mai 2020 de l'élection du Maire et des adjoints fixant leur nombre à deux ;

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame COURTIN Sandrine par courrier du 2 septembre 2024 adressé à Monsieur le Préfet du Loir et Cher, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 19 septembre 2024 par Monsieur le Préfet du Loir et Cher par courrier reçu le 19 septembre 2024.

Suite à la démission de Madame COURTIN Sandrine du poste de première adjointe, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal deux propositions :

- Supprimer un poste d'adjoint (article L21-22-2 du CGCT)
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à deux le nombre de postes d'adjoints.

Il précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remonte d'un rang. Cependant le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Il est proposé au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints.

- Vote pour deux postes d'adjoints :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 2 voix pour, 0 contre et 12 abstentions :

- DÉCIDE de réduire à un le nombre de poste d'adjoint au maire.
- DÉCIDE que l'adjoint encore en place Didier CHERRUAU prend la place de 1<sup>er</sup> adjoint.

**DÉLIBÉRATION**  
**2024 – 032**

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

**ANNULE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS N°2020-011 du 29 mai 2020  
et N°2020-053 du 17 novembre 2020**

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Suite à la démission de la 1<sup>ère</sup> adjointe, il convient de procéder à la désignation des membres dans les différentes commissions et comités :

- **Commission d'appel d'offres :**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés public

Président : ARNOUX Jean-Pierre

Titulaires : CHERRUAU Didier, CABO Mickaël, CABO Alexandre

Suppléants : CHAPIER Franck, GUILLARD Michaël, CHAPIER Karine

- **Comité des parents d'élèves :**

Titulaire : GOUSSAY Sarah  
Suppléante : YVON Anne-Laure

- **Comité National Action Social (CNAS) :**

MIDAVAINÉ Virginie

- **Correspondant défense :**

GUILLARD Michaël

- **Administration et Ressources Humaines :**

Président : ARNOUX Jean-Pierre  
Titulaires : GUILLARD Michaël, MIDAVAINÉ Virginie, CHERRUAU Didier, CHAPIER Franck

- **Finances :**

Président : ARNOUX Jean-Pierre  
Titulaires : LOQUINEAU Angélique, GOUSSAY Sarah, YVON Anne-Laure, CHAPIER Karine, CHERRUAU Didier

- **Travaux, voirie, urbanisme et sécurité :**

Président : ARNOUX Jean-Pierre  
Titulaires : CABO Mickaël, GUILLARD Michaël, MIDAVAINÉ Virginie, CHERRUAU Didier, CHAPIER Franck, CABO Alexandre, GUILLARD Nicolas

- **Environnement :**

Président : ARNOUX Jean-Pierre  
Titulaires : GAUTIER Bénédicte, ANDRE Patricia, MIDAVAINÉ Virginie, GUILLARD Nicolas, CHAPIER Karine, CHAPIER Franck

- **Vie Locale :**

Président : ARNOUX Jean-Pierre  
Titulaires : CHAPIER Karine, LOQUINEAU Angélique, GOUSSAY Sarah, CABO Alexandre, YVON Anne-Laure, GAUTIER Bénédicte

-----  

<b>DÉLIBÉRATION 2024-033</b>	<b>TARIFS SPECTACLE DE MAGIE LE 23 MAI 2025</b>
----------------------------------	---

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour le spectacle de magie qui aura lieu le 23 mai 2025.

Le conseil municipal valide les tarifs suivants :

- Adultes : 8 €
- Enfants – 12 ans : 5 €

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ *Suite à la démission de la 1<sup>ère</sup> adjointe il faut nommer un conseiller municipal pour prendre en charge la cellule de communication pour le Plan Communal de Sauvegarde, Karine CHAPIER se propose.*
- ❖ *Le Maire informe le Conseil municipal que dorénavant il va falloir créer un Plan Intercommunal de Sauvegarde et un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (document obligatoire d'information à destination des usagers), la CCBVL demande les communes volontaires pour participer à une étude non engageante dans le futur.*
- ❖ *Le Maire informe le Conseil municipal que les vœux auront lieu le vendredi 17 janvier 2025.*
- ❖ *Le Maire informe le Conseil municipal qu'une société est venue nous parler de l'engazonnement du cimetière. Le dossier est à l'étude pour 2025.*
- ❖ *Le Maire propose au Conseil municipal d'étudier la possibilité de refaire la cuisine de la salle des fêtes qui est vieillissante et très mal agencée. Le conseil est d'accord pour faire venir une entreprise.*
- ❖ *Le Maire informe le Conseil municipal que notre député propose une visite de l'Assemblée Nationale. Avis favorable.*

Fin de la séance : 21h 00

Le Maire

Jean-Pierre ARNOUX

Le secrétaire de séance

Nicolas GUILLARD